

Crossing Cutting Edges

Appel à projets Campagne 2023

Adresse de publication de l'appel à projets : <https://u-paris.fr/appel-a-projets-stratex-crossing-cutting-edges/>.

SOMMAIRE

CONTACTS.....	0
OBJECTIFS de l'ACTION	1
MODALITÉS DE L'APPEL À PROJETS	1
DURÉE DES PROJETS.....	2
CALENDRIER PRÉVISIONNEL.....	2
CRITÈRES DE RECEVABILITÉ.....	2
PROCÉDURE DE SÉLECTION	3
CRITÈRES D'ÉVALUATION	4
DISPOSITIONS GÉNÉRALES POUR LE FINANCEMENT	4
ÉLIGIBILITÉ DES DÉPENSES	4
OBLIGATIONS DE SUIVI	5
MODALITÉS DE SOUMISSION - CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE.....	5

CONTACTS

Pour toute question, merci de contacter vos correspondant-es via l'adresse :

idx.recherche@u-paris.fr.

OBJECTIFS DE L'ACTION

L'action « Crossing Cutting Edge » (CCE) s'inscrit dans le cadre du projet ExcellencES FIRE-UP d'Université Paris Cité (UPCité). Elle constitue une des modalités de renforcement de l'interdisciplinarité en tant que marqueur de l'identité de l'université. En se focalisant sur une population cible doctorat/post-doctorat, l'action CCE vise également à permettre à de jeunes chercheur·ses d'en faire le socle de leur expérience professionnelle.

MODALITÉS DE L'APPEL À PROJETS

L'action CCE prend la forme d'un appel à projets interdisciplinaires. Ces projets seront menés par des doctorant·es ou post-doctorant·es recruté·es après un appel à candidatures international. Toutes les thématiques scientifiques sont éligibles, sans restriction.

Les projets doivent être réalisés sous la double supervision (co-direction dans le cas d'un doctorat) de deux enseignant·es-chercheur·ses/chercheur·ses issu·es de deux disciplines différentes. Dans le cas d'un doctorat, les deux co-directeur·trices doivent être titulaires de l'habilitation à diriger des recherches (HDR) ou équivalent¹.

Les deux superviseur·es ou co-directeur·trices doivent être affecté·es à deux unités de recherche sous tutelle d'Université Paris Cité² ou de l'Institut Pasteur, et issu·es au choix :

- De deux Facultés différentes³,
- D'une Faculté et de l'IPGP,
- D'une Faculté et de l'Institut Pasteur,
- De l'IPGP et de l'Institut Pasteur.

Un temps partagé entre deux unités de recherche de disciplines différentes est obligatoire² : cette période est de 9 mois minimum pour un·e doctorant·e, et de 6 mois pour un·e post-doctorant·e.

L'appel CCE sélectionnera les projets retenus et non les candidat·es. Il revient aux équipes lauréates de procéder au recrutement des doctorant·es ou post-doctorant·es qui réaliseront ces projets. L'offre de candidature doit obligatoirement faire l'objet d'une diffusion internationale, via le site Euraxess, des sociétés savantes internationales, une publication dans des journaux ou revues internationales, ou tout autre moyen pertinent.

Dans le cas d'un·e doctorant·e, il ou elle sera inscrit·e dans une seule école doctorale. Un rattachement pédagogique à une autre école doctorale est possible.

Les projets dureront 3 ans pour un·e doctorant·e et 2 ans pour un·e post-doctorant·e, à partir de la date de leur recrutement.

Ils seront dotés d'une somme de 150 k€, couvrant le salaire de la personne recrutée, ainsi que des frais de fonctionnement ou d'équipement.

Pour la campagne 2023, le budget disponible permet de financer 7 projets.

¹ Procédure ADT : <https://u-paris.fr/doctorat/autorisation-a-diriger-une-these/>

² Dans le cas où Université Paris Cité est tutelle secondaire, l'appel est ouvert aux enseignant·es-chercheur·es et chercheur·ses du périmètre sur lequel s'exerce la tutelle d'UPCité lorsqu'il existe, ou bien uniquement aux enseignant·es-chercheur·ses d'UPCité lorsqu'aucun périmètre n'est défini.

³ Sauf pour le cas où un projet interdisciplinaire serait soumis par deux enseignant·es-chercheur·ses ou chercheur·ses du Laboratoire interdisciplinaires des énergies de demain (LIED, UMR 8236).

DURÉE DES PROJETS

Les projets sont financés pour une durée de 3 ans si le projet est porté par un-e doctorant-e, et pour une durée de 2 ans si le projet est porté par un-e post-doctorant-e. Cette durée s'apprécie à compter de la date du recrutement du/de la doctorant-e ou post-doctorant-e.

Le recrutement doit être effectif au plus tard le 31/10/2024 pour les doctorant-es et le 31/01/2025 pour les post-doctorant-es.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Le calendrier prévisionnel s'étend d'octobre 2023 à avril 2024, pour permettre un recrutement des doctorant-es en octobre 2024 et un recrutement des post-doctorant-es au plus tard le 31/01/2025.

- Octobre 2023 : lancement de l'appel,
- **21 décembre 2023, 11h**, heure de Paris : date limite de soumission des projets,
- Début janvier 2024 : étude de recevabilité des projets soumis,
- De fin janvier 2024 à mi-avril 2024 : évaluation et sélection des projets,
- Fin avril 2024 : publication des projets sélectionnés et appel à candidatures à l'international,
- Au plus tard au 31/10/2024, recrutement⁴ des doctorant-es (après validation des candidat-es par l'École Doctorale concernée).
- Au plus tard au 31/01/2025, recrutement⁴ des post-doctorant-es.

CRITÈRES DE RECEVABILITÉ

1. Les dossiers doivent être soumis :
 - Dans les délais indiqués (le 21 décembre 2023 à 11h00, heure de Paris, au plus tard),
 - Sur le site de soumission dédié <https://u-paris.fr/appel-a-projets-stratex-crossing-cutting-edges/>,
 - Au format demandé (utiliser la trame du document de soumission, à charger en ligne au format .doc, .docx ou .odt ET en format pdf),
 - Complètes (voir partie Contenu du dossier de soumission en fin de document) et sans documents supplémentaires.
2. L'offre de recrutement doit obligatoirement être diffusée à l'international.
3. Le budget demandé ne peut dépasser 150 k€.
4. Les deux superviseur-es ou co-directeur-trices doivent être affecté-es dans une unité de recherche dont Université Paris Cité ou l'Institut Pasteur est tutelle. Dans le cas où UPCité est tutelle secondaire, l'appel est ouvert aux enseignant-es-chercheur-ses et chercheur-ses du périmètre sur lequel s'exerce la tutelle d'UPCité lorsqu'il existe, ou bien uniquement aux enseignant-es-chercheur-ses d'UPCité lorsqu'aucun périmètre n'est défini.

⁴ À toutes fins utiles, le Guide des recrutements dans Phare est disponible sur le site de l'appel à projets : <https://u-paris.fr/appel-a-projets-stratex-crossing-cutting-edges/>.

5. Les deux superviseur-es ou co-directeur-trices doivent être affecté-es à deux unités de recherche issues au choix :
 - De deux Facultés différentes⁵,
 - D'une Faculté et de l'IPGP,
 - D'une Faculté et de l'Institut Pasteur,
 - De l'IPGP et de l'Institut Pasteur.
6. Un temps partagé entre deux unités de recherche de disciplines différentes est obligatoire⁵ : cette période est de 9 mois minimum pour un-e doctorant-e, et de 6 mois pour un-e post-doctorant-e.
7. Dans le cas d'une thèse, les deux co-directeurs ou co-directrices doivent être titulaires de l'HDR ou équivalent.

Les dossiers ne répondant pas aux critères de recevabilité ne seront pas soumis aux comités d'évaluation et ne pourront en aucun cas faire l'objet d'un financement.

En cas de désaccord avec une décision de non-recevabilité, les candidat-es peuvent déposer un recours démontrant en quoi cette décision est erronée, en envoyant un message argumenté à l'adresse idx.recherche@u-paris.fr dans un délai de 24 heures après réception de la décision de non-recevabilité.

PROCÉDURE DE SÉLECTION

Les projets seront évalués par une commission ad hoc incluant des représentant-es des trois Facultés, de l'IPGP et de l'Institut Pasteur, choisis en fonction des thématiques des projets déposés. La taille de la commission sera fonction du nombre de dossiers à traiter et/ou de l'éventail des disciplines impliquées.

Deux expertises seront sollicitées pour chaque projet. La commission ad hoc pourra s'appuyer sur l'expertise des membres des conseils scientifiques de composantes ou d'expert-es externes.

Les principales étapes de la procédure de sélection sont les suivantes :

- Examen de la recevabilité des projets ;
- Évaluation et classement des projets par la commission ad hoc ;
- Établissement de la liste des projets proposés pour financement par le Comité Recherche d'Université Paris Cité ;
- Validation finale par le Comité de Pilotage StratEx de la liste des projets retenus ;
- Publication de la liste des projets retenus pour financement sur le site de l'appel à projets.

Le Copil StratEx sera informé de la liste des personnes recrutées.

⁵ Sauf pour le cas où un projet interdisciplinaire serait soumis par deux enseignant-es-chercheur-ses ou chercheurs-ses du Laboratoire interdisciplinaires des énergies de demain (LIED, UMR 8236).

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les dossiers satisfaisant aux conditions de recevabilité seront évalués selon les critères suivants :

1. Qualité, nouveauté et ambition scientifique du projet

- Qualité scientifique, clarté de la problématique et de la conduite proposée des travaux ;
- Originalité et pertinence du projet.

2. Valeur ajoutée de l'interdisciplinarité

- Dimension réellement interdisciplinaire de l'approche et de la méthodologie proposées ;
- Pertinence, originalité et plus-value de l'approche interdisciplinaire pour la problématique étudiée.

3. Faisabilité du projet :

- Adéquation des moyens humains, techniques et financiers avec les objectifs affichés sur la période concernée (2 ou 3 ans) ;
- Adéquation du budget et du calendrier au programme scientifique ;
- Qualité et complémentarité des équipes accueillant la ou le doctorant-e ou post-doctorant-e.

4. Impact attendu pour Université Paris Cité et le cas échéant pour le partenariat avec l'institut Pasteur

- Impact potentiel du projet (renforcement significatif d'un domaine émergent, valeur ajoutée vis-à-vis de la concurrence nationale et internationale...);
- Le cas échéant, contribution à la structuration d'une communauté scientifique, effet décloisonnant.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES POUR LE FINANCEMENT

Les recrutements seront faits exclusivement par Université Paris Cité. Les frais de fonctionnement pourront être gérés par les établissements suivants : Université Paris Cité, IPGP, Institut Pasteur⁶.

Les fonds seront installés dans une seule unité de recherche.

Pour les unités ne disposant pas de ligne de crédits UPCité, la gestion pourra être assurée au sein du pôle PIA de la Direction générale déléguée aux Finances et Achats.

Pour toute question, contacter l'adresse idx.recherche@u-paris.fr.

ÉLIGIBILITÉ DES DÉPENSES

Les dépenses seront éligibles à compter de la date du recrutement :

- Pour 3 ans à compter du 31/10/2024 au plus tard pour les projets menés par des doctorant-es ;
- Pour 2 ans à compter du 31/01/2025 au plus tard pour les projets menés par des post-doctorant-es.

Les dépenses éligibles sont :

- Le salaire du/de la doctorant-e et post-doctorant-e.

⁶ Sauf exception dûment justifiée par les besoins du projet et sur validation de la vice-présidente Recherche.

- Les dépenses d'équipement (supérieures à 800 € HT coût unitaire),
- Les frais de missions, les prestations de services externes et les facturations internes,
- Les autres dépenses de fonctionnement (y compris les gratifications de stage),
- Les vacations Recherche.

Les autres frais de personnels ne sont pas éligibles.

OBLIGATIONS DE SUIVI

Les lauréat-es s'engagent à rendre compte, selon des modalités qui seront définies en amont du démarrage du projet :

- De l'affectation effective des crédits accompagnée d'un compte rendu financier des dépenses engagées.
- D'un bilan de l'impact du projet sur la dynamique de recherche du/de la porteur-euse et de son unité, ou le cas échéant du consortium de recherche ; de l'éventuel dépôt de projets (ANR, Europe, autres) en lien avec la thématique du projet soutenu, dans les 2 à 3 ans suivant la période de financement.
- D'un suivi de l'évolution professionnelle du ou de la candidate recrutée à 3 et 7 ans après la fin du projet, pour mesurer l'impact de ce type de projet interdisciplinaire sur la carrière des jeunes chercheur-ses.

Une fiche de 'reporting' sera mise à disposition de chaque lauréat-e et devra être impérativement renseignée annuellement.

MODALITÉS DE SOUMISSION - CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

La soumission à l'appel à projets se fait de façon mixte : la partie administrative est à remplir directement en ligne via un formulaire LimeSurvey, dont le lien est disponible sur le site dans l'encadré ci-dessous, et le document scientifique et les pièces jointes sont à charger sur ledit formulaire.

Le dossier de candidature comporte :

- Des données administratives et financières à remplir en ligne (la liste des éléments demandés est disponible dans le document « Données à Saisir_LimeSurvey ») ;
- Le document scientifique, dont la trame est disponible sur le site web, à charger sur la plateforme en deux exemplaires, l'un en format .doc, .docx ou .odt, et l'autre en format pdf. Ce document comporte :
 - o La description du projet scientifique poursuivi,
 - o Un budget prévisionnel et sa justification.
- Le(s) CV des superviseur-es ou co-directeur-trices du projet ;
- L'avis de la direction des deux unités de recherche de rattachement des superviseur-es ou co-directeur-trices ;
- Le cas échéant les devis d'équipements demandés, à partir d'un coût unitaire de 800 € hors taxe ;
- Le cas échéant le courrier de soutenance de l'HDR peut être ajoutée au dossier.

Les annexes ne sont pas autorisées.

La langue de rédaction du projet (français ou anglais) est laissée à l'appréciation de chaque déposant-e. Une traduction pourra être demandée si elle est nécessaire au bon déroulement de l'évaluation.

21 décembre 2023 À 11H00 (HEURE DE PARIS)

<https://u-paris.fr/appel-a-projets-stratex-crossing-cutting-edges/>

Pour toute question, écrire à l'adresse

idx.recherche@u-paris.fr

IMPORTANT

Aucun élément complémentaire ne pourra être accepté après la clôture de l'appel.

Il est conseillé de consulter régulièrement le site internet de l'appel à projets, à l'adresse indiquée en fin de document, où seront notifiées le cas échéant des informations actualisées concernant son déroulement. Il est possible de contacter si besoin les correspondant-es IdEx par courrier électronique, à l'adresse idx.recherche@u-paris.fr.